

Les Journées féministes de la Chaux-de-Fonds : [1ère partie]

Autor(en): **E.Gd.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de
l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **27 (1939)**

Heft 538

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-263278>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

Paver avec nos insuccès la route de la victoire possible.

George TYRRELL.

<p>DIRECTION ET RÉDACTION M^{lle} Emilie GOURD, 17, rue Töpffer</p> <p>ADMINISTRATION M^{lle} Rosée BERGUER, 7, route de Chêne</p> <p>Compte de chèques postaux I. 943</p>	<p>Organe officiel des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses</p> <p>Les articles signés n'engagent que leurs auteurs</p>	<p>ABONNEMENTS SUISSE Fr. 6.— ÉTRANGER 8.— Le numéro 0.25</p> <p>Les abonnements partent du 1^{er} janvier. À partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le semestre de l'année en cours.</p>	<p>ANNONCES 11 cent, le mm.</p> <p>Largeur de la colonne : 70 mm.</p> <p>Réductions p. annonces répétées</p>
--	--	---	---

Le Message de Nouvel-An de notre Présidente Internationale

Chères amies et collègues,

L'année 1939 s'est ouverte devant nous dans une atmosphère de tension et d'anxiétés toujours croissantes. Et cependant nous, femmes de l'Alliance, nous faisons toujours le plan de nous rencontrer à Copenhague en juillet prochain pour discuter nos problèmes, resserrer nos amitiés et consolider nos forces.

À notre époque où surgissent des forces et des théories nouvelles, deux problèmes essentiels attendent leur solution :

Celui des relations de l'individu avec l'Etat, soit le problème de la tyrannie ou de la démocratie.

Celui des relations économiques de l'Etat avec la communauté mondiale, soit la possibilité pour une nation de se suffire à elle-même (autarchie), ou la coopération économique.

Les femmes peuvent-elles apporter leur contribution à l'un ou l'autre de ces problèmes, ou à tous les deux ?

Aujourd'hui le monde est divisé entre deux conceptions de l'Etat. L'Etat doit-il être une organisation plus ou moins parfaite, mais qui évolue au fur et à mesure des besoins nouveaux ? Doit-il être une organisation vivante et contrôlée par les citoyens eux-mêmes, en vue d'assurer la paix, la liberté et la justice ?

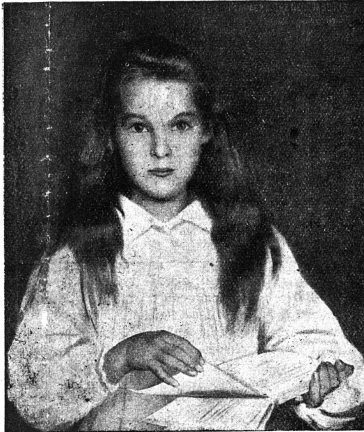
Où bien doit-il être considéré comme un « mythe » en dehors de l'individu, une force qui exige tout naturellement la renonciation et le sacrifice du bien-être et du bonheur personnels ? Doit-il être un Etat immortel et sans pitié, qui ne cherche ni la paix, ni la justice pour la personnalité humaine, mais la puissance et la splendeur pour lui-même ?

Le féminisme a eu pour base la valeur sacrée de la personnalité, et la révolte contre la soumission de la pensée individuelle à une formule imposée de croyance, d'attitude et de statut économique. Nos plus vaillantes pionnières ont combattu pour la liberté de conscience et de personnalité, pour le libre choix de leur carrière et pour leur participa-

tion à la vie politique et nationale, et ce combat a été essentiellement un combat contre toute oppression de croyance, de race et de classe, un combat en faveur des libertés fondamentales d'éducation, intellectuelle et physique, ainsi qu'une préparation à la vie de citoyennes. C'est pourquoi le mouvement féministe, tout en s'étant toujours tenu à l'écart des partis politiques, a eu pour base une conception politique.

Si le féminisme hésite entre ces deux conceptions, il s'écartera de son but immuable, il cessera d'exister. L'Etat totalitaire pose en principe l'infériorité entre les sexes, comme entre les races et les croyances ; il demande aux femmes de mettre au monde des enfants sur l'avenir desquels elles ne peuvent exercer aucun contrôle.

Mais si les femmes estiment que l'Etat est une organisation destinée à assurer la paix, la liberté, la justice et le bien-être à chacun, alors elles doivent soutenir cette conviction



Mrs. Corbett Ashby, à l'âge de dix ans.

(d'après un portrait de famille)

Cliché Mouvement Féministe.

avec une sincérité passionnée. Car la foi ne peut être combattue que par la foi, et le mythe de l'Etat que par l'idéal de la fraternité humaine. De même que dans toute lutte contre la domination étrangère, les femmes ont su garder vivantes la langue et la culture nationales, elles doivent garder aussi leur foi dans la démocratie, dont l'idéal n'a été obscurci que parce que les hommes n'ont pas su le mettre en pratique.

La paix, la justice, et la tolérance ont disparu dans de larges territoires du monde où nous vivons. Les barbaries de la guerre, les tortures et la famine menacent d'engloutir un monde, où la volonté de l'homme est paralysée à mesure que croît sa science. Si un trop grand nombre de femmes sont égarées par le désespoir vers une conception stérile et hystérique de l'« autorité », c'est la tâche du féminisme d'éveiller et de fortifier le bon sens, la pitié, la sagesse et l'intuition qui sont le privilège de la vraie féminité et de la vraie maternité.

En combattant notre combat, nous luttons pour l'humanité entière. Car il ne peut y avoir de liberté pour la femme là où la liberté cesse d'être un droit reconnu ; il ne peut y avoir de liberté économique, ni de justice pour elle, lorsque la liberté économique et la justice sont subordonnées à la volonté d'une oligarchie tyrannique. La conception spiritualiste du mariage et de la morale, qui a été pendant des siècles à la base de notre civilisation, est abaissée par la notion matérialiste de la race, selon laquelle les naissances sont réglées et contrôlées par des principes arbitraires et pseudo-scientifiques. L'on ne peut pas prétendre combattre la prostitution et chercher à élever le niveau de la moralité sans reconnaître que la femme est, tout comme l'homme, une personne, et non pas simplement un instrument destiné à perpétuer l'espèce.

Il ne peut y avoir de valeur dans la maîtrise de la nature lorsque le mythe de l'autarchie fait obstacle à la coopération entre les peuples pour la distribution des biens essentiels à la vie.

Le temps est passé où les femmes pouvaient lutter pour réclamer leur place dans un monde qui, bien qu'imparfait, offrait cependant des possibilités de développement de la liberté, de la justice et d'influence sur les destinées de la nation de chacune et de la communauté de toutes. Mais le temps est venu où les femmes qui, en tant qu'égaux des hommes, désirent tous ces droits pour leur sexe, doivent lutter pour la survivance des principes fondamentaux qui sont à la base de leur mouvement ; le temps est venu où elles doivent se consacrer à défendre un système qui permettra à l'humanité de s'engager sur le chemin d'une plus grande liberté, d'une paix réelle, d'une prospérité universelle, d'une justice libre sur un chemin qui les conduira à de plus vastes possibilités et à plus de bonheur pour l'humanité.

MARGERY I. CORBETT ASHBY.

Ce message présenté par la Présidente au Comité Exécutif de l'Alliance, lors de sa session de décembre à Paris, a été adopté comme base de discussion pour la session du Congrès de Copenhague, intitulée *L'Alliance à un tournant de son histoire*, et qui sera de toute importance pour l'avenir de notre organisation.

Les Journées féministes de la Chaux-de-Fonds

On ne peut assez féliciter le Comité Central de l'Association suisse pour le Suffrage de ne plus tenir immuablement ses séances dans la ville fédérale, comme cela était autrefois le cas, mais de profiter, au contraire, de ces occasions de déplacements afin de prendre mieux contact, tantôt avec l'une, tantôt avec l'autre des Sections cantonales ou locales qui lui sont affiliées, et parfois même, comme cela vient d'être le cas les 14 et 15 janvier dernier, avec plusieurs à la fois. En effet, ce n'étaient pas seulement des suffragistes chaux-de-fonnières qui ont constitué des auditoires attentifs et intéressés, mais d'autres venues du Locle, de Neuchâtel, de Colombier, de St-Imier, de Neuveville... si bien que l'on put vraiment parler de séances régionales pour le Jura, séance dont la valeur, comme stimulante, comme encouragement aux hésitantes, comme documentation aux ferventes fut précieuse tout autant que le contact ainsi établi entre les membres du Comité directeur de l'Association et celles qui, vaillamment, et souvent dans des circonstances bien difficiles, maintiennent en vie la lueur du flambeau suffragiste. Mais pourquoi a-t-il fallu que ces « Journées féministes » si pleines et d'entrain et de vie aient eu lieu à La Chaux-de-Fonds après le départ de celle qui fut l'âme de notre mouvement dans cette ville, de celle pour qui les amitiés suffragistes furent toujours une grande joie, et qui, par une de ces coïncidences étranges dont la vie a le secret, nous a quittées à la date dont ce « Jour-nées » marqueront jour pour jour l'anniversaire ? J'ai nommé Jeanne Vuilliamet-Challandes. Est-

il besoin de dire ici combien souvent et avec quelle émotion nous souvenir a été évoqué ? et combien, si nous sentions plus cruellement le vide que son départ a creusé voici exactement un an, nous savions aussi à quel point elle aurait été heureuse de cette visite des suffragistes suisses à sa ville natale, et avec quelle chaleur elle aurait su nous le témoigner.

L'excellente organisatrice qu'est M^{lle} Lucy Challandes, la belle sœur de notre amie, et qui suit ses traces en présidant le groupe suffragiste local, avait tenu à faire précéder les réunions du Comité Central par une conférence publique de M^{lle} Gourd, sur la *Police féminine*. Sujet d'actualité, non seulement pour la conférencière, qui a eu l'occasion d'étudier le fonctionnement de cette institution dans bien des pays d'Europe, et qui, comme présidente du Cartel genevois d'Hygiène sociale et morale en suit de près le développement à Genève ; mais aussi pour la Chaux-de-Fonds, où des exposés faits au Groupe suffragiste par des femmes remplissant des fonctions diverses se sont tous unanimement terminés par la déclaration de la nécessité de la création d'un poste pareil à la Chaux-de-Fonds. Malheureusement, la commune n'a pas d'argent, ont répondu les membres du Conseil communal à la demande du groupe suffragiste ; ce qui serait décourageant si l'écho trouvé par la conférence de M^{lle} Gourd dans la presse, l'opinion publique — et même auprès des autorités, puisque le préfet M. Romang, nous a fait l'honneur d'assister à cette séance et d'y porter un vif intérêt — ne permettait d'espérer que l'on parviendra bientôt à trouver dans la principale ville jurassienne les moyens de réaliser cette institution que possèdent en Suisse, Genève, Lausanne, Berne et Bâle.

Le sujet a été trop souvent traité dans les colonnes de ce journal pour que nous y revenions en détail à l'occasion de cette conférence. Disons seulement brièvement qu'après avoir constaté que, de toutes les revendications féministes, c'était une de celles qui avait trouvé l'essor le plus marqué, M^{lle} Gourd a montré comment, depuis les temps lointains où les Sociétés féminines de Genève, sur l'initiative de l'Union des Femmes, créaient elles-mêmes un poste d'assistante de police en assurant le traitement de la titulaire, la police féminine s'est si bien développée à travers le monde que, dès 1931, la Société des Nations pouvait entreprendre une enquête et la faire suivre de recommandations sur l'utilité de cette police dans la lutte contre la traite des femmes, recommandations que sont venues encore appuyer celles des experts chargés d'enquêter sur la traite en Extrême-Orient. Actuellement et à notre connaissance, la police féminine existe en Australie, en Danemark, en Chine, aux Etats-Unis, en Finlande, en France, en Grande-Bretagne, en Irlande, aux Pays-Bas, en Pologne, en Suède, en Suisse, en Tchécoslovaquie, en Turquie, en U. R. S. S. et en Uruguay, aucune nouvelle n'étant parvenue du sort de la police féminine sous le régime hitlérien, tant en Allemagne qu'en Autriche.

La conférencière a ensuite dégagé les grandes lignes du fonctionnement de cette police, montrant comment celui-ci, forcément différent suivant les pays, utilise essentiellement les qualités spécifiquement féminines pour la protection des enfants, des femmes, pour la surveillance des parcs, des gares, des cinémas, ainsi que d'une façon générale pour tout ce qui a trait aux délits des mœurs concernant les femmes et les enfants.

E. Gd.

AVIS IMPORTANT

Nous rappelons à tous nos abonnés, anciens et nouveaux, qu'ils peuvent verser sans aucun frais supplémentaire le montant de leur abonnement pour 1939 à notre compte de chèques postaux No I. 943.

Nous leur rappelons également que le prix actuel de l'abonnement est depuis l'an dernier de 6 frs. et non plus de 5 frs, comme autrefois.

LE MOUVEMENT FÉMINISTE

En Amérique du Sud, mais pas chez nous...

La Chambre mexicaine a accepté une modification de la Constitution prévoyant que les femmes jouiront désormais des mêmes droits politiques que les hommes.

Et l'Equateur vient de promulguer une loi qui oblige chaque citoyen à faire son devoir civique et stipule que tout homme, que toute femme, âgé de 18 ans révolus, sachant lire et écrire, possède le droit de vote.

S. F.

Aidez-nous à faire connaître notre journal et à lui trouver des abonnés